

Des agitateurs étrangers et communistes ainsi que des éléments troubles ont profité de la fête de Jeanne d'Arc pour faire des attroupements et déranger l'ordre public par leur tumulte. Le chef de l'administration militaire n'a pas l'intention de tolérer de tels incidents.

**Circulaire du préfet du Loir-et-Cher
aux sous préfets, 10 juin 1941**

LES AUTRES FORMES DE RÉSISTANCE

Dès l'été 40, de nombreux passeurs font franchir clandestinement la ligne de démarcation matérialisée par le Cher à des prisonniers évadés, notamment nord-africains, jetant ainsi sans le savoir les bases des futures filières d'évasion vers la zone libre. Celles-ci s'organisent en 1941/42 permettant à de nombreux Juifs de fuir les persécutions nazies. La surveillance de cette zone sensible s'accroît donc. En 1943, six passeurs sont déportés, ce qui n'empêchera pas la poursuite de cette activité risquée par ces résistants sans armes.

AVIS

A Selles-sur-Cher, les cas de passage illégal de la ligne de démarcation sont devenus de plus en plus fréquents. On a presque toujours été amené à constater que les habitants de la commune favorisaient ces passages illégaux. Ces faits constituent des actes de sabotage contre les instructions données par les autorités d'occupation.

Les sanctions suivantes ont été prises contre les habitants de Selles-sur-Cher :

1° Une amende d'un million de francs.

2° Fermeture de tous les lieux publics de plaisirs et de consommation, pour la période allant du 11 février 1941, midi, au 25 février 1941, midi, excepté ceux qui sont nécessaires aux militaires allemands.

FRAANÇAIS GARDEZ-VOUS DE COMMETTRE DES ACTES DE SABOTAGE

Le Feldkommandant,
gez. BRISKEN
Lieutenant-colonel.

1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000

Toute cérémonie à caractère patriotique était interdite par les autorités d'occupation. Il était interdit de pavoiser. Mais certaines personnes isolées n'hésitaient pas à fleurir les monuments aux morts lors du 11 novembre comme M. Marcadet à Chitenay. Ces actes peuvent paraître futiles mais il suffit de voir les réactions des Allemands pour comprendre qu'ils n'étaient pas anodins et permettaient de remobiliser l'esprit patriotique. Ainsi, Ghislain Mercier, ouvrier métallurgiste et Maurice Boucard, ouvrier, sont arrêtés en mars 44 et déportés en mai pour avoir organisé une collecte et avoir porté une couronne de fleurs sur les tombes d'aviateurs américains dont l'appareil s'était écrasé quelques mois plus tôt.